

# Documentation historique sur la Savoie annexée

Empruntée à la Ligue Savoisiennne Canal Historique en date du 7sept. 2016

<http://www.pour-la-savoie.com/ligue-savoisienne-canal-historique/>

## L'annexion fut désastreuse ... au plan culturel !

### **Le pays était cultivé, très avant son rattachement à la France**

La France a davantage de beaux palais que la Savoie : mais cela constitue-t-il le "génie" d'une nation ou seulement le goût et les aspirations d'une oligarchie qui oppressait le peuple afin de pourvoir à leur financement ? Le palais de Versailles représente surtout les souffrances du peuple de France et bien plus que la grandeur de la France, il exprime la vanité d'un roi et la déchéance d'un peuple. Ce n'est pas en Suisse qu'on trouvera Versailles, mais pas en Suisse non plus qu'on trouvera de monuments aux morts. Ce sont les troupes françaises qui envahirent en 1792 la Savoie et ruinèrent la plus grande partie de son patrimoine, telle l'église de Talloires, plus belle église de roman primitif. Les mêmes troupes préservèrent Versailles... Avant 1792 (date de l'invasion française) la plupart des communes rurales avaient des instituteurs, soit un siècle avant les réformes de Jules Ferry en France. En 1845, 93 % des enfants de Sallanches savaient lire; en France, 55 % de la population était analphabète. On peut donc parler français et ne pas désirer l'être, comme le montrent la Suisse Romande, la Wallonie ou le Québec.

### **La France a détruit le système d'enseignement qui existait en Savoie**

Dès le lendemain de l'annexion, la France met la main sur les capitaux des fondations qui assuraient le fonctionnement des écoles en Savoie. Cette mesure qui met fin à la gratuité et interdit la mixité va porter un rude coup à l'enseignement primaire en particulier dans les villages de montagne. Tout notre système éducatif, qui permettait d'avoir un taux d'alphabétisation double de la France en 1860, a été supprimé par l'administration française. Le système scolaire mis en place par Jules Ferry à partir de 1881 était marqué par le nationalisme : les enfants apprenaient, dès l'âge de sept ans, la manœuvre, fusil de bois sur l'épaule. Dans le même temps, les écoles universitaires (premier cycle), sont supprimées par décret impérial du 24 octobre 1860, avec mise à la retraite d'office des professeurs. Cela a contraint, jusqu'à très récemment, les jeunes Savoisiens à faire leurs études en France (assimilation) ou à renoncer aux études.

### **Le système d'enseignement actuel est totalement inadapté**

La Savoie demeure un pays annexé. Le pays est ignorant de son histoire: seule l'Histoire de France, puissance annexante, est enseignée. On fait croire aux Savoisiens qu'ils furent italiens, piémontais ou sardes alors que leur passé d'Etat est millénaire. Bien plus, on se met à douter de la qualité du système d'enseignement : il ne répond plus aux demandes de l'industrie et des services et laisse à sa porter des cohortes de jeunes sans formation utile, parfois même sans culture générale solide. L'illettrisme progresse, au même rythme qu'une violence scolaire diffuse qui rend la vie dure aux enseignants comme aux élèves. L'apprentissage des méthodes de travail se dégrade, la revalorisation des métiers industriels (dits, à tort, manuels) se fait toujours attendre, et les industries ont de plus en plus de difficultés à trouver du personnel compétent). En classe de 6ème, un enfant sur sept ne lit pas correctement, un enfant sur 4 ne sait pas compter, deux sur cinq ignorent la différence entre un carré et un rectangle. A 16 ans, un jeune sur dix quitte l'enseignement sans aucun diplôme. 40 % des étudiants quittent l'université sans le DEUG. Malgré un budget énorme, toute idée de réforme est enterrée. Le système fonctionne sur trois dogmes :

- Tous les élèves sont égaux, non seulement en droit, mais également dans l'absolu. On a ainsi promis que 80 % des élèves obtiendraient le baccalauréat. Celui-ci a été donné à des milliers de lycéens, incapables de rédiger correctement, incapables de maîtriser une langue étrangère, incapables d'autonomie dans leur travail et conduits directement sur les bancs du chômage ;
- L'enseignement ne doit pas être inféodé aux intérêts économiques mais se développer uniquement selon ses propres valeurs. Les relations entre école et entreprise sont rendues très difficiles par l'instauration d'une immense méfiance réciproque. Si l'école doit tendre à former des citoyens libres, elle doit aussi leur donner les moyens de participer à la vie sociale et économique. Sinon les formations utiles seraient réservées à ceux qui auraient les moyens de fréquenter les instituts privés ou bénéficieraient de relations dans le monde des affaires ;
- Il existe une supériorité de l'intellectuel sur le manuel. Malgré de nombreuses déclarations sur la revalorisation de l'enseignement technique, on continue à orienter les élèves par l'échec. La distinction entre métiers manuels et métiers intellectuels, fondée sur la trop haute idée que certains enseignants se font d'eux-mêmes ne résiste guère à l'examen, mais fait des dégâts considérables.

Pour redevenir un pays européen, la Savoie devra surmonter rapidement la préoccupante faiblesse de son système de formation et d'enseignement. Le secteur universitaire est particulièrement déficient. Les ingénieurs, les médecins, les magistrats et bien d'autres spécialistes de haut niveau sont formés à Grenoble, Lyon ou Paris. Pour diverses raisons, une partie de l'élite savoisiennne ne revient pas au pays à l'issue des études supérieures. Elle est remplacée par des cadres venus d'ailleurs, avec trop souvent l'arrogance du colonisateur.

## L'annexion fut désastreuse ... au plan social !



### ***L'annexion a conduit à l'insécurité***

La [délinquance](#) manifeste une désagrégation du corps social. Elle n'est plus limitée à Paris, Lyon ou Marseille. Les villes de Savoie sont peu à peu gagnées par les comportements violents et mafieux que connaissent les villes Françaises. L'habitude de la corruption et des malversations se répand. Le système d'enseignement inadapté se traduit par une progression de l'illettrisme mais aussi par celle d'une violence scolaire diffuse qui rend la vie dure aux enseignants comme aux élèves. L'anonymat de la vie urbaine transforme en banlieues quelconques des communes qui eurent jadis une âme. Le malaise social s'étend partout, les gens perdent l'habitude de se parler et de se comprendre. Dans les quartiers "difficiles", on a tenté de se débarrasser des tensions sociales en multipliant les centres sociaux, les maisons de quartier et l'animation. Les éducateurs sont payés pour éviter l'explosion, mais ils n'y parviennent pas toujours. Au contraire, ils donnent aux "jeunes" l'habitude des activités gratuites, sans contrepartie ni responsabilité, et même de l'impunité en cas d'acte de [vandalisme ou d'incivisme](#) (dès lors pourquoi ces "jeunes" iraient-ils se frotter aux contraintes du monde du travail ?). La justice ne fonctionne plus correctement : les greffes mettent plusieurs mois pour imprimer et expédier les jugements, les délais d'attente s'allongent, tant à cause de l'indigence des moyens matériels que de la prolifération des textes législatifs et réglementaires. Les forces de l'ordre sont paradoxalement plus présentes à la campagne (gendarmerie) qu'en ville, où la [délinquance](#) prolifère plus rapidement : les femmes seules et les personnes âgées - et pas seulement elles - craignent de sortir le soir. Les armes de guerre sont en vente libre dans certains quartiers. Le cambriolage des caves, des logements et des locaux professionnels est devenu courant. Les alarmes et l'abonnement à une société de surveillance deviennent obligatoires pour les commerçants et les industriels.

La [délinquance](#) progresse aussi dans les stations touristiques, où les autorités hésitent à sévir, considérant sans doute cette [délinquance](#) comme une fatalité et redoutant de faire diminuer l'afflux des vacanciers. Si la Savoie ne reprend pas rapidement ses affaires en main, elle ne tardera pas, à son tour, à connaître l'extension des mêmes désordres qu'en France voisine : vandalisme massif, agressions contre les services publics, transformation de certains quartiers en ghettos, économie mafieuse, exclusion sociale, le tout à un coût financier et humain prohibitif.



### ***L'annexion a conduit à une immigration sans contrôle***

L'immigration incontrôlée renforce le désordre ambiant. Des milliers de "sans-papiers", esclaves des temps modernes, contribuent à détruire l'équilibre social par une concurrence illégale à l'emploi et la multiplication des emplois précaires qui en découle. La population des villes devient flottante ; départs et arrivée de nouveaux habitants s'accroissent, au gré du "brassage républicain" pour les fonctionnaires, des besoins de l'entreprise privée pour les cadres, employés et ouvriers, de la recherche, souvent décevante, d'opportunités pour les travailleurs indépendants. L'immigration française, par la prolifération des résidences principales et secondaires, remet en question l'identité des communes de Savoie et l'équilibre fragile du milieu naturel alpin. L'immigration européenne et extra-européenne ne trouve plus dans un "modèle français" le cadre nécessaire à son intégration.



### ***L'annexion a conduit au chômage et à la pauvreté***

La Savoie était, il y a peu, épargnée par le chômage grâce à son dynamisme industriel et commercial et à l'emploi frontalier. Les lourdeurs de l'organisation administrative Française qui pèsent sur le dynamisme des entreprises ainsi que les conséquences de l'immigration et la venue de personnes à la recherche d'un emploi depuis d'autres régions font que le taux de chômage est actuellement de 10 %, proche de la moyenne nationale française (12 %). La Savoie compte 46 000 demandeurs d'emploi. Le chômage est lié à une pauvreté croissante : en 1982, en France, 3,5 millions de personnes vivaient de minimas sociaux; en 1998, elles sont plus de 6 millions qui se partagent 1 % de la richesse nationale. Le dynamisme savoisien continue d'attirer des candidats à l'emploi venus de toute la France : chaque année, plus de 10 000 personnes viennent tenter leur chance en Savoie du Nord. La création nette d'emplois dans l'ensemble Savoisien ne peut donc faire baisser significativement la courbe du chômage : plus la Savoie crée des emplois, plus elle importe des chômeurs. Le chômage est une réalité qui est importée, à grand frais, année après année, de la France voisine.



### ***L'annexion a conduit à l'égoïsme et à l'indifférence***

Les adversaires de l'indépendance savoisienne essayent de faire passer pour un effort de solidarité le racket fiscal auquel l'Etat français se livre en Savoie. En fait, les impôts payés par les Savoisiens profitent avant tout à la concentration des richesses à Paris, à l'entretien dispendieux d'une nomenclature étatique. Très peu d'argent revient aux régions déshéritées de France, et encore moins au Tiers-Monde. L'aide de la France aux pays les moins développés consiste surtout à soutenir des dictatures qui affament les peuples. Mobutu a été soutenu jusqu'au bout par la France, alors que sa fortune extérieure était égale à la dette extérieure de son pays tout entier.

## L'annexion fut désastreuse ... au plan économique !



### ***Avant l'annexion, la Savoie n'était pas une misérable contrée***

En 1860, La Savoie, venait juste de reconstituer son économie après l'occupation subie de 1792 à 1815. Elle ne manquait pas de fonds : le chemin de fer Victor-Emmanuel (qui reliait Turin à la France par le tunnel sous le Mont-Cenis) était financé par des capitaux savoisiens et anglais et la Banque de Savoie était en pleine expansion.



### ***L'annexion provoque en Savoie une véritable débâcle économique***

La Savoie n'était toutefois pas prête à supporter la concurrence française et encore moins celle de l'Angleterre qui l'avaient précédé dans la révolution industrielle et était liée à la France par un traité de libre-échange. Malgré la zone franche en Savoie du Nord, l'annexion va provoquer en Savoie une véritable débâcle économique qui sera accrue par la volonté du gouvernement français d'anéantir la place financière existant en Savoie.

***La Banque de Savoie avait conservé le privilège d'émettre des billets. Elle apparaissait comme la rivale de la Banque de France, qui racheta son privilège d'émission. L'instrument indispensable au développement économique de la Savoie fut anéanti.*** Les organes décisionnaires situés à Paris nous étaient étrangers. L'occupation coloniale conduit à l'exploitation à outrance des richesses de notre pays. En découlèrent une série de faillites bancaires, ruinant à la fois la population et les entreprises. Les capitaux fuirent vers Paris.

L'industrie s'écroule (5 760 tonnes de minerai utilisé en Savoie en 1860, 1 750 tonnes en 1869) tout comme l'agriculture (132 216 hectares labourés en 1862, 98 936 en 1929).

La conséquence en est le chômage avec la naissance d'un phénomène jusqu'alors inconnu : une émigration massive, née de la misère et sans aucun retour, qui va vider le pays de ses forces vives et qui va donner naissance à la légende du petit ramoneur.

#### ***La légende du petit ramoneur***

Avant l'annexion, il n'y eut jamais plus de 500 ramoneurs qui partaient annuellement pour la France. En fait, les migrations marchandes des savoisiens étaient apparues dès le Moyen-Age et les marchands avaient pour principale destination les pays alémaniques et l'Europe Centrale.

Ils conservaient des liens avec les communautés d'origine, que l'on retrouve à travers la floraison du baroque, de 1650 à 1792, mais aussi dans les dons aux écoles.

Tout ceux qui partaient vers la France n'étaient pas ramoneurs : la Savoie annexée, l'Ecole Polytechnique de Paris fut ainsi fondée par Gaspard Monge, fils de colporteur de Saint-Jeoire-en-Faucigny et Claude Berthollet, originaire de Talloires. L'émigration savoisienne n'était pas plus celle de la richesse que de la misère : elle fut simplement un vecteur de prospérité, une source d'évolution sociale et d'intégration Européenne.

Les annexions françaises de la Révolution puis du Second Empire vont parquer la Savoie dans le champ clos français, coupant définitivement la Savoie de ses traditionnels chemins d'entente et de prospérité.

#### ***La France n'est pour rien dans l'essor économique de la Savoie au XXe siècle***

Lorsque, au XXe siècle, se développeront avec la houille blanche, les industries électrochimiques et électrométallurgiques, cela ne pourra se faire entièrement avec les capitaux locaux, bien que cela fut parfois possible avec l'aide de financements Genevois (Ugine). La Suisse et l'Italie du Nord (et en particulier la Vallée d'Aoste) étaient en 1860 dans une situation économique comparable à celle de la Savoie. Aujourd'hui la Suisse est en tête de l'économie mondiale et la Vallée d'Aoste est l'une des rares régions d'Europe qui bénéficient d'un relatif plein-emploi. La France n'est donc pour rien dans le développement de la Savoie. C'est la deuxième moitié du XXe siècle qui a apporté dans toute l'Europe une prospérité matérielle sans aucun précédent. Sans la France, la Savoie aurait connu un développement au moins analogue à celui de ses voisins dont elle partage le dynamisme, les ressources et la situation géographique.

## Le dynamisme de la Savoie est étranglé par la France

A partir des années 50', la Savoie, tant grâce à son peuple qu'à sa situation exceptionnelle en Europe, redevient rapidement la région la plus riche de France. Mais elle ne profite plus de ses richesses et n'a plus son mot à dire. La France a, en effet, instauré en Savoie un système de type colonial qui affecte non seulement nos coutumes, notre architecture et notre mode de vie, mais aussi nos lieux de vie et nos moyens de subsistance. Des sociétés semi-étatiques ont pu bénéficier de nationalisations et d'expropriations pour prendre en main les principales ressources du territoire, réalisant des exploitations à outrance ne tenant aucun compte ni des populations, ni du pays : EDF, Compagnie des Alpes, Péchiney, ATMB, AREA, Vivendi, Lyonnaise des Eaux, SNCF,...

Le centralisme parisien est coûteux, bureaucratique et inadapté au monde moderne.

Le Code des Impôts, pilier de la tradition française, est devenu un monstre administratif : environ 200 impôts et taxes différents frappent les particuliers et les entreprises, associés à une multitude de dégrèvements, abattements, exceptions, déductions et plafonnements, plus ou moins intelligibles. Tous les hommes politiques français répètent que le montant des prélèvements obligatoires a atteint en France un niveau insupportable. L'impact sur l'économie Savoisiennne est extrêmement négatif :

Ce qui est perçu par la France en Savoie (1995)	Ce qui est versé par la France en Savoie (1995)
<p><b>2,75 milliards EURO</b> (18 milliards FRF) en impôts (TVA, Impôt sur le revenu, autres impôts, taxe intérieure sur les produits pétroliers, impôts sur les sociétés), soit (pour une population active de 460 000 personnes) <b>5 950 EURO</b> (39 000 FRF) par an et par actif.</p>	<p><b>1,83 milliards EURO</b> (12 milliards FRF) : traitement des fonctionnaires de l'Etat, investissements, dotations aux collectivités locales.</p>
	<p>Différence entre ce qui est perçu et ce qui est versé : la France prend chaque année <b>0,92 milliards EURO</b> (6 milliards FRF), soit <b>2 000 EURO</b> (13 100 FRF) par an et par actif en Savoie.</p>

Ce que la France prend, chaque année, en Savoie, n'a rien à voir avec la solidarité : la Savoie indépendante pourrait donner tout autant (et probablement davantage) aux régions et populations qui en ont réellement besoin, plutôt que de financer une dette publique qui s'élève en France à plus de **750 milliards EURO** (~ 5 000 milliards de FRF). Si le financement de la Sécurité Sociale est bénéficiaire en Savoie (en 1996 : **+ 150 millions EURO**, ~ + 1 milliard FRF), il est déficitaire en France (- 5,8 milliards EURO, - 38 milliards de FRF). Plus grave encore est la situation des caisses de retraites. La protection sociale française souffre de nombreuses tares : plus de 100 caisses différentes coexistent, dont la gestion est difficilement contrôlable; le financement provient des charges sur les salaires, qui ont atteint des montants insupportables et dissuadent les entreprises d'embaucher, crée du chômage et conduit à accroître les charges sociales dans un processus de cercle vicieux.



### Commentaires de @Ky

*Ces données datent de 1995 – il y a 25 ans – Elles sont sidérantes au vu du bond réalisé, en particulier en ce qui concerne l'endettement, principale arme, moyen et objectif de la prédation monétaire via une ingénierie financière dont la City est restée et demeure encore le principal centre névralgique, même si les autorités privées réelles sont en réalité apatrides, habitent tranquillement en Suisse souvent, où d'ailleurs siège aussi la BRI, la Banque des Réglements Internationaux, à Bâle (Baal..), à l'abri de tout soupçon !? Notons que la Chine de Xi, espionne, a décidé finalement de renommer ses « Nouvelles Routes de la soie » : Belt & Road Initiative, BRI ! Problème de chinoiserie sans doute !*

*La Suisse, ce Pays tellement respecté, qu'il a vu transité les capitaux anglo-saxons et Usionistes à l'adresse d'Hitler dont il fallait mener la danse macabre pour exténuer l'Allemagne et détruire la Russie.. Un plan qui a plutôt bien fonctionné alors, et dont on sent encore les répliques ! Toute une Histoire quoi... Sans parler de tout le brigandage mondiale qui vient s'y calfeutrer, à commencer par le méga-trist des Rothschild. Normal ! Heureusement Mister Ziegler arrive à faire un peu de ménage dans ce repère où Davos boit « à la vautre » ! Pas de quoi donc ni générer ni entretenir la confiance, qui pourtant est le B.A. BA soue la responsabilité des Etats... qui certes ont tendance à se défilier ...*

*Voilà le genre de défi qui attend l'Etat de Savoie qui devra retrouver en priorité son autorité monétaire et la protéger...*



## **L'annexion fut désastreuse ... au plan écologique !**

La France a instauré en Savoie un système de type colonial qui affecte non seulement nos coutumes, notre architecture et notre mode de vie, mais aussi nos lieux de vie et nos moyens de subsistances. Les contraintes d'un développement durable, pour les populations actuelles et les générations futures, n'ont jamais réellement été prises en compte :

- La montagne a souffert en voyant de véritables usines à skieurs bétonner des sites grandioses et réaliser des profits considérables alors que les communes gardaient à leur charge l'entretien des infrastructures, la gestion des déchets, de l'eau, des secours,...
- L'immigration française, par la prolifération des résidences principales et secondaires, remet en question l'identité des communes de Savoie et l'équilibre fragile du milieu naturel alpin;
- Un certain nombre de nos vallées ont été défigurées par des sites industriels, sans aucun souci de les reconverter à leur fermeture;
- L'homme souffre lui aussi de l'impact de moyens de transports complètement inadaptés à la traversée des Alpes et que seuls, en Europe, quelques profiteurs veulent encore conserver : dans l'Arc Alpin, seule la France continue à ignorer la solution du ferroutage. La catastrophe sous le tunnel du Mont-Blanc démontre les dangers d'une politique des transports où les infrastructures ont été conçues et exploitées à l'extérieur de la Savoie, sans même prendre en compte la nécessité de développer une approche multimodale et plus soucieuse de l'environnement.

## **L'annexion fut désastreuse ... en matière d'organisation !**

*"La France est devenue trop petite pour résoudre les grands problèmes et trop grande pour solutionner les petits" J.-Ph. ALLENBACH, Parti Fédéraliste Français*

La Savoie est à son tour prise en otage par des grèves paralysantes dont l'enjeu est ailleurs. Pour tenter d'apporter à tout problème sa solution préfabriquée, la machine législative et administrative s'est emballée : chaque année, des milliers de lois, décrets, circulaires et autres instructions, parfois contradictoires et souvent inapplicables, s'abattent sur les "justiciables" et les "administrés" qui finissent par se résigner à n'y plus rien comprendre et à vivre toujours en infraction, sous la menace d'un contrôle aussi arbitraire qu'imprévu.

La fiscalité excessive frappe de plein fouet notre pays, créateur de richesse, et dissuade d'entreprendre : il faut financer par l'impôt une dette publique colossale ( 4 à 5 000 milliards de FF, qui représentent 240 milliards de FF d'intérêts annuels), des gaspillages continuels (Crédit Lyonnais, Thomson, GAN,...). Les charges sociales et la taxe professionnelle pénalisent l'emploi et alourdissent les tâches administratives sans garantir à la population des prestations convenables : les sans-abris et autres exclus sont de plus en plus nombreux, la santé publique se dégrade.

L'inflation du droit du travail le rend incompréhensible et inapplicable dans les petites entreprises qui ne sont pas dotées d'un service juridique suffisant. Au plus haut niveau de l'Etat français, la situation de blocage fait penser à celle de 1789 : une petite caste monopolise tous les pouvoirs (c'était la haute noblesse sous Louis XVI, c'est aujourd'hui l'énarchie) et l'argent manque dans les caisses. L'énorme machine bureaucratique de l'Etat est inefficace. Le système centralisateur français, après avoir caché au peuple de Savoie sa propre histoire, profite maintenant de sa capacité à bien travailler. Il est évident pour tous maintenant que le système français est en faillite.

Des régions comme la Savoie, ayant un rapport excédentaire à l'exportation de 180 % (sans même prendre en compte le secteur tertiaire), servent essentiellement à nourrir un système trop gourmand qui absorbe sans les redistribuer les richesses de notre pays et de notre travail. Dans un tel contexte, il est non seulement légitime, mais aussi urgent de se tourner à nouveau vers l'héritage savoisien.



## Le plébiscite de 1860 est toujours sujet à caution

La France n'a, en Savoie, d'autre légitimité qu'un traité d'annexion, ce qui constitue encore un fait unique dans l'espace Français. Le référendum d'annexion s'est traduit par 99,8 % de OUI, mais il est fortement sujet à caution :

- Le traité d'annexion constitue seulement la ratification d'un échange entre deux souverains (Victor-Emmanuel II et Napoléon III). Il ne s'agissait probablement pas pour Napoléon III de respecter le droit des nations ou la liberté des peuples à disposer de leur avenir, mais davantage de la crainte de voir les autres nations d'Europe contester cette annexion, ruinant ainsi le marché qui avait été passé secrètement avec Victor-Emmanuel II.
- Que prouvent de bons résultats ? Ceaucescu était régulièrement réélu en Roumanie mais les résultats étaient-ils crédibles? Dans les Etats Baltes, après l'invasion Soviétique, des élections furent tenues pour ratifier le rattachement à l'Union Soviétique ! Napoléon III avait une conception très personnelle du bien des peuples : en 1850 il réduisit le suffrage universel et, pour conserver son pouvoir, eut recours à un coup d'Etat qu'il s'empressa de légitimer par un plébiscite : lors de ce vote il y eut plus de suffrages exprimés que d'inscrits. La manipulation de l'opinion et des suffrages populaires était facilitée par la mise en place d'un véritable Etat policier : Napoléon III avait fait voter une loi dite de Sûreté Générale, qui permettait toutes les iniquités. Il contrôlait totalement la presse et exigeait de tout fonctionnaire un serment de fidélité.
- Contrairement au discours du trône du 1er mars 1860 où Napoléon III assurait que l'annexion de la Savoie ne sera "*ni par une occupation militaire, ni par des sourdes manœuvres, mais en exposant franchement la question aux grandes puissances*", les troupes françaises sont déjà casernées en Savoie du Sud, un traité secret qui règle le sort de la Savoie signé depuis un an et les agents annexionnistes déjà à l'œuvre sur le terrain. Avant le plébiscite, une profonde épuration du personnel administratif est effectuée par les deux gouverneurs intérimaires nommés par la France : tous les syndics (maires) suspects qui n'ont pas démissionné d'eux-mêmes sont destitués; les nouvelles listes électorales sont dressées par les comités pro-français; une intense campagne de propagande est lancée, en indiquant en particulier que "*l'on ne peut s'opposer à l'annexion; quiconque le ferait se retrouverait au bagne de Cayenne, sans même qu'il soit besoin d'aucun jugement: il suffirait, pour cela, d'user des lois d'exceptions qui existent en France*". Durant le plébiscite, les bulletins NON étaient absents, de même que les isoloirs. La fraude fut également massive : à Bogève, 171 bulletins OUI pour 163 inscrits; à Bonneville 2 600 électeurs... pour 2 500 habitants !
- Si la Savoie avait réellement voulu devenir française, de telles mesures n'eurent pas été nécessaires. Mais cela n'était pas le cas: "*actuellement, l'état des choses semble le suivant : en général, il n'y a aucun désir de séparer la Savoie du Piémont. Dans la partie la plus élevée du pays, Maurienne, Tarentaise et Haute-Savoie [Albertville et Beaufortain], la population est résolument pour le statu quo. En Genevois, Faucigny et Chablais, si jamais devait produire un changement, l'annexion à la Suisse est préférée à toute autre solution*" (F. ENGELS, Savoyen, Nizza und die Rhein, Berlin, 1860). La défaite, en 1815, de Napoléon 1er était, en ce qui concerne la Savoie, synonyme de libération : comment comprendre que 45 ans après cette libération le peuple de Savoie se serait ainsi livré à la France? Au début de l'année 1860, plus de 3 000 personnes manifestèrent à Chambéry contre les bruits d'annexion à la France.

Le 16 mars 1860, les provinces de la Savoie du Nord (Chablais, Faucigny et Genevois) font parvenir à Victor-Emmanuel II, à Napoléon III et au Conseil Fédéral une déclaration - envoyée sous la forme d'un manifeste et accompagnée de pétitions - où elles disent ne pas devenir françaises et affirment leur préférence pour la Suisse, au cas où une séparation avec le Piémont serait inévitable. Sur la Savoie du Nord, le 15 avril, lors du plébiscite, avec 45 076 votants, aucun bulletin 'Non' ne sera recueilli, alors qu'un mois auparavant, le 14 mars 1860, 11 266 signatures montraient qu'au moins 25 % de la population avait manifesté son souhait de ne pas devenir française. Le royaume de Piémont-Sardaigne était une monarchie parlementaire et sur les dix-huit députés, qui avaient été élus par le peuple savoisien et le représentaient au parlement de Turin, seuls trois approuvèrent l'annexion : 17 % contre 99,8 % lors du plébiscite !

### **Le référendum de 1860 est donc entaché de nullité :**

- Il n'a pas été démocratique : Pas de bulletin NON, pas d'isoloirs dans les bureaux de votes, les syndics (maires) hostiles à l'annexion révoqués et un personnel municipal nommé par les autorités françaises, une occupation militaire française, la promesse du bagne de Cayenne, sans même un jugement, pour tout opposant à l'annexion, cela en vertu des lois françaises qui étaient en vigueur en Savoie alors que celle-ci n'était pas encore française, une fraude massive : voilà comment la France obtint 99,8 % des suffrages exprimés lors du plébiscite qui scella l'annexion de la Savoie !
- **Il n'a pas été ratifié par le parlement de Turin, comme l'exigeait son article 7.**

Par ailleurs, ce référendum n'a porté que sur un seul choix pour la Savoie (être rattachée à la France où -dans le cas du 'NON'- devenir Italienne), comme si aucune autre alternative n'existait. L'option qui consistait, pour les Savoisiens, à rester réunis dans un Etat souverain n'a même pas été proposée au peuple.

## La suppression de la Zone Neutre, une trahison ...

En 1919, la République Française a supprimé deux clauses essentielles du traité d'annexion. Les deux clauses en question sont l'exemption, pour la Savoie, des deux plus lourds impôts d'alors : celui du sang pour tous les savoisiens (confirmation du statut de "Neutralité Helvétique" de la Savoie), celui des droits de douane et droits indirects pour les savoisiens du nord (extension de la petite zone franche existante en une grande zone, dite "zone d'annexion"). Cela fut fait sans consulter le peuple de Savoie et sans, pour autant, dénoncer le traité, qui constitue la seule légitimité des institutions françaises sur le sol de Savoie. Or, l'article 55 de la constitution française de 1958 confère aux traités une autorité supérieure à celle des lois. S'agissant de la Zone Neutre, les frontières de l'Europe furent redessinées lors du Congrès de Vienne de 1815.

- 🌐 La Confédération Helvétique qui avait, comme la Savoie, connu l'invasion des troupes françaises, voulait obtenir la reconnaissance de la neutralité comme un principe traditionnel et fondamental de la politique Suisse.
- 🌐 Genève avait été annexée, peu après la Savoie, par la République française et ne voulait pas renouveler une telle expérience. La ville de Genève souhaitait rejoindre la Confédération Helvétique. Enclavée dans les terres de Savoie, Genève ne pouvait devenir un canton Suisse que si la Savoie lui cédait quelques communes afin qu'elle s'agrandisse.
- 🌐 Pour protéger la Savoie de la convoitise française et pour établir une zone de sécurité entre le Piémont et la France, le duc de Savoie et roi de Sardaigne demanda et obtint que la neutralité perpétuelle qu'on venait de reconnaître aux corps helvétique fut étendue au nord de la Savoie, moyennant cession de 24 communes savoisiennes à Genève, qui venait d'être érigée en canton Suisse. La garde de cette neutralité était confiée à la Confédération.

La zone neutralisée couvrait plus de la moitié du territoire savoisien où résidaient alors 70 % de la population. Les puissances européennes, tout en garantissant la neutralité de la Suisse, lui imposaient l'obligation de garantir celle de la Savoie, qui avait payé d'avance sa protection en abandonnant une partie de son territoire et de sa population à la Suisse. Le statut obtenu par la Savoie autorise la conscription, mais les troupes ainsi levées ne devaient être utilisées que pour défendre la neutralité de la Savoie. Il est en outre interdit de faire stationner des troupes régulières dans la zone neutralisée, d'y édifier des fortifications, d'y lever des contributions de guerre. L'article 2 du traité d'annexion de 1860 confirme la neutralité helvétique de la Savoie : *"Il est également entendu que S. M. le Roi de Sardaigne ne peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même et qu'il appartiendra à S. M. l'Empereur des français de s'entendre à ce sujet, tant avec les puissances représentées au Congrès de Vienne, qu'avec la Confédération Helvétique et de leur donner les garanties qui résultent des stipulations rappelées dans le présent article"*.

Le traité d'annexion implique donc qu'en Savoie française l'armée, en temps de guerre est suisse et que l'armée française est considérée comme étrangère et n'a pas de place sur le sol de Savoie (ce qui est contradictoire avec les notions françaises d'identité nationale et d'intégrité territoriale !). La loi de 1905 sur la conscription permettra de régler le problème savoisien. Elle instaurait un service militaire de deux ans obligatoire pour tous les citoyens français. Les savoisiens étaient soumis à ce service militaire, mais le statut de neutralité helvétique interdisait de les envoyer guerroyer hors du territoire de la Savoie. Pour tourner cette disposition en 1914, tous les savoisiens en âge de porter les armes furent consignés dans leurs casernes deux jours avant la déclaration de guerre. Puis ils furent envoyés au front et l'article 2 du traité d'annexion trahi. Dès le début de la première guerre mondiale était lancée en Savoie du Nord une vaste campagne contre la Zone Franche et contre la Suisse, où trois ligues oeuvraient pour semer la discorde entre suisses et savoisiens (A. VIBERT, président de la Ligue Anti-Allemande chablaisienne, écrira dans la revue Le Réveil National que *"Derrière tout Suisse se cache un Boche"*).

Au lendemain de l'armistice, la France dénonçait la neutralité de la Savoie et la grande zone franche, officialisant ce qu'elle avait accompli à la faveur du chaos de la guerre. Cette trahison des engagements pris fut négociée avec les puissances garantes des engagements et des traités qu'elle avait bafoués. C'est le 28 juin 1919 par l'article 435 du Traité de Versailles que *"les hautes parties contractantes, tout en reconnaissant les garanties stipulées en faveur de la Suisse par les traités de 1815 (...) constatent cependant que les stipulations de ces traités (...) relatifs à la zone neutralisée de la Savoie (...) ne correspondent plus aux circonstances actuelles. En conséquence, les Hautes-Parties contractantes prennent acte de l'accord intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement suisse pour l'abrogation des stipulations relatives à cette zone qui sont et demeurent abrogées"*. Il apparaît que :

- 🌐 Les *"garanties stipulées en faveur de la Suisse par le traité de 1815"* sont reconduites, celles stipulées en faveur de la Savoie par le même traité sont abrogées.
- 🌐 Nulle référence n'est faite au traité d'annexion de 1860, alors que la France l'a dénoncé en abolissant les droits garantis à la Savoie.
- 🌐 La France a fait reconnaître lors du traité de Versailles la neutralité perpétuelle de la Suisse qui, en contrepartie, oubliait la parole qu'elle avait donnée aux savoisiens d'être garante de leur neutralité, tout en conservant les territoires qu'elle avait obtenu pour cela.

**Le traité d'annexion de 1860, "plébiscité" de façon sujette à caution et dont deux clauses majeures (la neutralité et le zone franche) n'ont pas été respectées est donc caduc.**

## La suppression de la Zone Franche, une perfidie ...

En 1919, la République Française a supprimé deux clauses essentielles du traité d'annexion. Les deux clauses en question sont l'exemption, pour la Savoie, des deux plus lourds impôts d'alors : celui du sang pour tous les savoisiens (confirmation du statut de "Neutralité Helvétique" de la Savoie), celui des droits de douane et droits indirects pour les savoisiens du nord (extension de la petite zone franche existante en une grande zone, dite "zone d'annexion").

Cela fut fait sans consulter le peuple de Savoie et sans, pour autant, dénoncer le traité, qui constitue la seule légitimité des institutions françaises sur le sol de Savoie. Or, l'article 55 de la constitution française de 1958 confère aux traités une autorité supérieure à celle des lois.

S'agissant de la grande zone Franche, les intérêts de la Savoie du Nord sont très liés à ceux de Genève, pour des raisons historiques, géographiques, économiques. Les Savoisiens n'auraient pu accepter, en 1860, l'établissement d'une barrière douanière entre le canton de Genève et la Savoie et préféreraient, dans ce cas, rejoindre la Confédération Helvétique. Pour que cela ne se puisse se produire, les bulletins distribués dans toute la Savoie du Nord portaient la mention "OUI et ZONE" (il n'y avait pas de bulletin "NON").

La zone franche, comme la zone neutre, est considérée comme un droit acquis. Dès le début de la première guerre mondiale était lancée en Savoie du Nord une vaste campagne contre la Zone Franche et contre la Suisse, où trois ligues oeuvraient pour semer la discorde entre suisses et savoisiens (A. VIBERT, président de la Ligue Anti-Allemande chablaisienne, écrira dans la revue *Le Réveil National* que "*Derrière tout Suisse se cache un Boche*").

Au lendemain de l'armistice, la France dénonçait la neutralité de la Savoie et la grande zone franche, officialisant ce qu'elle avait accompli à la faveur du chaos de la guerre. Cette trahison des engagements pris fut négociée avec les puissances garantes des engagements et des traités qu'elle avait bafoués. C'est le 28 juin 1919 par l'article 435 du Traité de Versailles que "*les hautes parties contractantes, tout en reconnaissant les garanties stipulées en faveur de la Suisse par les traités de 1815 (...) reconnaissent de même (...) qu'il appartient à la France et à la Suisse de régler entre elles, d'un commun accord, le régime de ces territoires, dans les conditions jugées opportunes par les deux pays*".

La zone franche fut supprimée par une convention franco-suisse de 1921 qui sera ratifiée par les parlements des deux pays en 1922. En France, la loi du 16 février 1923 reportait la douane à la frontière politique, spoliant ainsi 207 communes savoisiennes.

La convention de 1921 n'était pas approuvée par une partie de la population Suisse, où un référendum d'initiative populaire peut être organisé si 30 000 signatures (ou l'approbation de huit cantons) en manifestent le désir. L'initiative aboutit et la consultation populaire eut lieu le 18 février 1923 et rejeta massivement la convention de 1921. Les gouvernements suisse et français signèrent le 30 octobre 1924 un compromis d'arbitrage qui confiait à la Cour Internationale de Justice de la Haye une mission d'interprétation et une mission d'exécution : "*indiquer aux parties quel est entre elles l'effet de l'article 435 et, en second lieu, établir le régime nouveau qui en découle*".

Après de longues années de procédures, la cour de la Haye rendit son arrêt définitif le 7 juin 1932 : "*entre la France et la Suisse, l'article 435, alinéa 2, du Traité de Versailles, avec ces annexes, n'a pas abrogé et n'a pas pour but de faire abroger les stipulations du protocole des Conférences de Paris du 3 novembre 1815, du Traité de Paris du 20 novembre 1815, du Traité de Turin du 16 mars 1816 et du Manifeste de la Cour des Comptes de Sardaigne du 9 septembre 1829, relatives à la structure douanière et économique des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex (...). Le gouvernement français doit reculer sa ligne de douanes conformément aux stipulations desdits traités (...). Il convient de fixer au 1er janvier 1934 la date à laquelle le recul des douanes françaises doit avoir été effectué*". L'arrêt étant exécutoire, la France retira ses douaniers de la frontière politique pour les établir à la limite des petites zones, telles que définies en 1815, 1816 et 1829 (soit sur 640 km<sup>2</sup>, contre 4000 km<sup>2</sup> dans le traité d'annexion).

**Le traité d'annexion de 1860, "plébiscité" de façon sujette à caution et dont deux clauses majeures (la neutralité et le zone franche) n'ont pas été respectées est donc caduc.**



**Reprise d'informations par Kuruchetra ~ 24.09.2020  
Pour le Sénat Souverain de Savoie et le Peuple Savoisien**